

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 8 Juillet

L'ÉMEUTE ET LA LOI

Les actes de vandalisme dont le quartier de la rive gauche vient d'être le théâtre à Paris, aurent dans toute la France le plus douloureux retentissement. Pour les condamner et les flétrir, il n'y a qu'une voix : ils sont abominables.

Ils montrent une fois de plus, qu'à Paris comme dans toutes les grandes villes — on le vit naguère à Berlin, à Bruxelles, à Liège et ailleurs — il subsiste un vieux fond d'émeutiers et de malfaiteurs prêts à surgir du pavé des rues pour piller, incendier, briser et faire le mal pour le mal. Ce monde-là est de tous les temps ; ses procédés de destruction restent les mêmes ; avec lui, il n'y a pas à parlementer, il n'y a qu'à agir ; et si nous avons un reproche fondé à adresser au ministère actuel, ce serait d'avoir, par ses hésitations trop prolongées, donné aux fanatiques de désordres la tentation d'entrer en scène.

Ils n'y ont pas manqué. Derrière les étudiants, à l'égard desquels une attitude plus intelligente et moins brutale tout d'abord, plus ferme et plus énergique ensuite, se fût vraiment imposée — derrière les étudiants, les socialistes révolutionnaires, les cochers grévistes, les anarchistes, les déclassés et même les désœuvrés de toutes les catégories se sont rangés en bataille.

Ils ont commis les pires méfaits, renversant les omnibus, brûlant les kiosques — en attendant, ce qui pouvait très bien arriver, qu'ils missent le feu aux maisons — esquisant des barricades, assommant les sergents et même les passants inoffensifs.

Pendant quarante-huit heures, la police a laissé aller. On objectera qu'elle a été attérée par l'événement si malheureux qui a contristé la France entière. Nous n'y contredisons pas et nous sommes loin de méconnaître les difficultés d'une semblable situation ; mais il n'est pas douteux que, si l'on eût fait tout de suite intervenir la garde républicaine, la gendarmerie, la troupe, que l'on a si souvent mises en mouvement dans des circonstances bien moins graves, on eût évité une grande partie des irréparables malheurs que l'on a déjà à enregistrer.

On n'aurait pas dû laisser les protestataires franchir, dès les premiers jours, les limites du boulevard Saint-Michel et du quartier latin, passer les ponts, traverser Paris dans toute sa longueur, proférer des cris séditieux, conspuer des membres de la représentation nationale.

En un mot, on n'eût pas dû, après avoir usé d'une brutalité excessive et inconsidérée, abdiquer tous les droits et tous les devoirs de l'autorité publique. On eût ainsi épargné au pays un grand deuil, une grande douleur.

Lorsqu'on est le gouvernement, il ne s'agit pas de répéter le mot fameux : « L'ordre j'en réponds. » Il faut surtout et avant tout maintenir l'ordre.

Aujourd'hui, il ne s'agit plus de le maintenir ; il s'agit de le rétablir, et très vite, pour rassurer la population parisienne profondément émue, indignée, révoltée par les attentats de quelques bandes de gens innomés et innomables.

L'énergie s'impose au gouvernement et aux Chambres ; nous disons l'énergie, et non la brutalité.

Il ne faut pas envenimer le mal, ni l'accroître encore. Il faut défendre dans Paris tout attroupement, arrêter sans délai les instigateurs de désordre, appliquer, s'il y a lieu, la loi martiale aux incendiaires et aux assassins. Le devoir strict du gouvernement républicain est de ne pas laisser déshonorer la République par de tels méfaits. La République, avant tout, est et doit être le règne de la loi ; elle a un caractère impersonnel qui lui permet d'agir, dans l'intérêt de tous, avec fermeté, avec vigueur, avec justice. Elle a la garde du drapeau de la France, de ce noble drapeau tricolore dont Lamartine,

lors des journées de juin 1848, parla en termes inoubliables, comme de l'immortel symbole de la loi, notre suprême sauvegarde.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 6 juillet 1893

La Chambre aborde le budget de l'Algérie, qui est adopté sans grandes modifications.

Il en est de même du budget des affaires étrangères.

On reprend la discussion des articles du budget des travaux publics qui avaient été réservés.

C'est ainsi qu'on adopta une augmentation de 578,000 fr. en faveur des agents des ponts et chaussées.

Une deuxième augmentation de 464,000 fr. est aussi adoptée.

Enfin les ponts et chaussées obtiennent une troisième augmentation, malgré les protestations du rapporteur général, qui s'écrie que les dépenses sont ainsi élevées de dix-huit cent mille francs.

SÉNAT

Séance du 6 juillet 1893

Au Sénat, on aborde la suite de la discussion de la proposition de loi ayant pour objet de réprimer les atteintes portées à l'exercice des droits reconnus par la loi des syndicats professionnels.

L'ÉMEUTE

AU QUARTIER LATIN

LA TROUPE

Au cours des différentes manifestations, on a vu que des ovations avaient été faites aux soldats obligés d'aider les agents dans leur besogne.

Plusieurs officiers n'ont pas hésité à refuser d'obéir aux injonctions des policiers.

Sur la place Maubert, M. Touny, commissaire aux délégations judiciaires, faisait à un moment donné des sommations à la foule, lorsqu'il reçut divers projectiles.

M. Goron, chef de la sûreté, vint au secours de son collègue et put, à l'aide de plusieurs personnes, le dégager.

M. Touny donna alors l'ordre à un capitaine de cuirassiers de charger la foule, l'officier s'y refusa.

— Je n'obéirai, dit-il, que si vous me remettez un ordre écrit, daté et signé de votre nom.

douzaine de prisonniers à enfermer tous les ans, et encore pour quelques heures !

Il n'avait donc pas à craindre qu'on surprit le travail auquel son voisin se livrait...

La nuit venait de tomber, quand l'autre s'arrêta brusquement. Pourquoi l'autre s'était-il déjà lassé.

Cependant il ne paraissait pas que la pierre molle, friable, usée, dut offrir grande résistance. Il eût bientôt l'explication de ce qui advenait. Un employé de la mairie apportait le dîner des prisonniers, dîner très convenable. Le marquis de Courrance se sentit rappelé à la réalité de sa situation, un sentiment humain triompha de sa douleur. Il eut peur lui, lui, l'un des premiers du pays, d'être vu par cet homme qui l'avait connu heureux et libre. Et il cacha sa figure entre ses mains, pour éviter le regard de curiosité ironique que lui lancerait celui qui allait entrer.

Dix minutes plus tard, le percement du mur continua.

M. de Courrance n'avait pas touché à son dîner. L'oreille au guet, il tendait toute son intelligence vers cette chose unique : l'inconnu qui allait paraître. Il faisait nuit close, quand un assez lourd fragment de muraille se détacha, le trou était fini.

— Votre lucarne donne-t-elle dehors ? demanda le prisonnier.

— Oui.

— Bon. Alors tout va bien. Figurez-vous que la mienne ouvrirait juste sur la cour. Sans quoi je me serais évadé tout seul. Nous sommes deux maintenant ! N'importe ! En avant !

Le marquis vit les pierres tomber une à une.

M. Touny s'est bien gardé d'écrire cet ordre compromettant.

Autre fait : Un agent de police en bourgeois s'avance vers un autre officier et lui dit :

« Allons, chargez, mon lieutenant. »

Le lieutenant appelle deux cavaliers.

« Empoignez-moi cet homme, leur dit-il, et amenez-le moi. »

Et quand l'agent est là, devant lui, maintenu au collet par la poigne de fer de deux cuirassiers :

« Ah ! ça, vous ne savez pas, vous, comment on parle à un officier de l'active. Vous croyez que je suis ici pour recevoir vos ordres. Cuirassiers, vous allez me garder ce gaillard-là et, s'il bouge, faites-lui son affaire. »

L'agent, qui n'en menait pas large, resta prisonnier des deux soldats.

Autre fait :

Un peloton de cuirassiers descendait le boulevard St-Michel où les attroupements devenaient considérables ; les cavaliers avaient le sabre à la main. Tout à coup un inspecteur divisionnaire se précipita au-devant du capitaine, et lui ordonna de charger. Très tranquillement l'officier toisa le policier, puis se tourna vers ses hommes, et commanda sabre au fourreau.

Naturellement, la foule applaudit et cria plus fort que jamais : Vive l'armée !

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Un certain nombre de manifestants, arrêtés ces jours derniers, ont comparu mercredi devant les 8^e et 9^e chambres correctionnelles.

M. Bernard Bonnard, âgé de vingt-deux ans, élève de troisième année à l'École centrale, prévenu de menaces envers un agent, a été condamné à huit jours de prison.

M. Maxime Delamarre, interne à l'Hôtel-Dieu, prévenu d'outrages aux agents, s'est vu infliger vingt jours de prison.

Un cuisinier nommé Guillot, qui avait refusé de circuler, a été condamné à un mois. Son cas a été compliqué par cette circonstance aggravante qu'on avait trouvé dans ses poches divers projectiles dont se servaient les manifestants pour briser les vitres de la préfecture.

M. Gobel, qui avait lancé des pierres aux agents, a eu un mois de prison.

Le fils d'un magistrat, M. Blanchard, étudiant en médecine, trouvé nanti d'un revolver, a été frappé de six jours de prison avec application de la loi Béranger.

Enfin, MM. Bavelot, Coquelet et Bertrand ont été condamnés à deux mois, vingt-quatre heures et un mois de prison, pour outrages et rébellion envers les agents.

En vérité cette prison n'était pas sérieuse. Enfin une tête et puis un corps passèrent par l'ouverture ainsi élargie.

— Ça y est, s'écria l'homme en se dressant tout droit dans la cellule de M. de Courrance. Heureusement qu'elles ne sont pas bien solides, ces prisons de canton ! J'en ai connu un peu de toutes les sortes, mais celle-ci est particulièrement commode.

Le sort a des caprices bizarres. Cet individu n'était autre que le vagabond nommé Matin-Vivier, et qu'on avait arrêté le matin comme étant coupable du crime en réalité commis par le marquis de Courrance. Le hasard les rapprochait ainsi tous les deux à quelques heures de distance. Il n'y eut, au reste, aucune explication entre eux. Ils ignoraient mutuellement qui ils étaient. Cela ne les préoccupait guère d'ailleurs. L'heure pressait, ils voulaient fuir. La fuite pour l'un, c'était la liberté, la vie errante à l'aventure, pour l'autre, quelque chose de bien plus poignant : c'était la permission donnée au père de retrouver sa fille. M. de Courrance s'aperçut vite qu'il avait en face de lui un homme taillé solidement, il était aisé de voir au visage de Matin-Vivier qu'il ne reculerait devant rien.

— Là ! reprit ce dernier, maintenant que nous sommes réunis, il faut que je vous explique ma petite affaire. Savez-vous ce que j'ai déniché dans ma cellule ? Trois matelas empilés l'un sur l'autre. Voilà ce que j'en ai fait.

Ce qu'il n'avait fait c'était une corde assez forte pour soutenir un et même deux hommes. Matin-Vivier, ayant pratiqué un peu tous les métiers l'avait facilement tressée, après avoir coupé le ma-

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 5

La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

PROLOGUE

II

Le marquis de Courrance

Cette fois, une véritable terreur s'empara de lui. Sa fièvre doublait, exagérait l'apparence des faits. Il ne vit plus seulement sa fille perdue, volée, abandonnée : il la vit morte. Alors, exaspéré, il se jeta contre la porte, l'ébranlant presque de ses mains. Son naturel violent se réveillait ; ce gentilhomme ne se possédait plus, et l'on eût dit, à le voir, un fou furieux qui s'échappe vainement à briser son cabanon. Qui sait quand il eût cessé, si une circonstance particulière ne l'avait subitement calmé.

Il entend trois coups secs, rapprochés les uns des autres, qu'on frappait dans le mur à côté de lui.

Il s'arrêta court. Qui l'appelait ? Était-ce une réponse ou un signal ? Les trois coups se répétaient, frappés de la même façon que la première fois. Poussé par une sorte d'instinct, il colla son oreille contre le mur, retenant son souffle.

— Ne faites donc pas tant de tapage, dit une voix qui lui parvenait toute faible à travers la pierre...

— Un autre prisonnier ! pensa le marquis.

— Si vous continuez, poursuit la voix, on viendra, et si l'on vient, nous ne pourrons pas nous sauver.

Se sauver ! Cette pensée ne s'était pas encore présentée à son esprit. Pourquoi ne se sauverait-il pas.

Ce n'était pas une prison bien sérieuse que celle où on l'avait enfermé, rien, sans doute, ne devait être plus facile que de s'évader. Mais comment ?

Il allait parler à cet inconnu, dont la présence venait de lui être révélée, quand il distingua, très nettement un bruit sourd. Il ne tarda pas à comprendre ce qui le produisait. L'autre creusait...

Ne plus être seul, c'est déjà être moins prisonnier. Être deux, c'est presque la liberté. Le marquis de Courrance attendit, anxieux, la sueur au front... Le bruit continuait avec une sorte de régularité. Alors, lui, qui quelques instants plutôt maudissait le silence qui l'entourait, il se réjouit qu'on ne l'eût pas entendu. Puis il eut peur que quelqu'un n'arrivât.

Il se mit de nouveau à la petite lucarne. La journée allait finir. Déjà, au loin, l'horizon s'estompait d'une large bande gris bleu. Il ne vit personne. L'étroit chemin qui passait au pied de la prison, à travers la roche, était vide. Il comprit alors pourquoi ses cris n'avaient pas été entendus il n'y avait pas de géolier. A quoi bon la commune en eût-elle payé un, ayant à peine une demi-

On a trouvé au palais que les magistrats avaient eu, pour employer une expression familière, « la main un peu lourde » et que ces condamnations étaient excessives.

Il importe, lorsque le bon ordre sera rétabli, que ces peines soient effacées par l'amnistie. Le bon sens l'exige.

Une seconde fournée de manifestants arrêtés ces jours derniers sur divers points de Paris a comparu, jeudi, devant le tribunal correctionnel.

Les 8^e et 9^e chambres en ont jugé une centaine. Dans le nombre, un seul étudiant, M. Léon Piron, et encore a-t-il été mis en liberté provisoire. Ce jeune homme était inculpé d'avoir frappé les agents à coups de canne. Or, il n'en avait pas. L'affaire a été renvoyée au premier jour, c'est-à-dire aux calendes grecques.

Le juge de la 8^e chambre se montrent beaucoup plus sévères que ceux de la 10^e.

Ces derniers n'infligent que des peines de vingt-quatre ou de quarante-huit heures de prison aux manifestants dont le casier est sans tache.

Quelques femmes ont comparu aussi pour outrages aux agents.

Le tribunal, en égard sans doute à leur sexe, s'est montré indulgent pour elles.

Voici, d'ailleurs, quelques-unes des condamnations prononcées :

Lesimple, Moreau, Julien, Muselli, Coppée et femme Mouchaud, 15 jours de prison ; outrages aux agents.

Quinaud, 20 jours ; Poiré, un mois ; Malezieux, deux mois, pour coups aux agents et port d'armes prohibées.

Mlle Melea, quarante-huit heures de prison pour avoir traité les agents d' « assassins. »

Mlle Fournier, vingt jours pour avoir crié : « A bas les v... ! » Berzat, six jours ; Vernier, quinze jours, mais avec application de la loi Bérenger, pour avoir dit aux agents : « Si l'un de vous m'approche, je l'embroche, etc. »

OBSEQUES DE NUGER A CLERMONT

Clermont-Ferrant, 6 juillet.

Le cercueil de Nuger, accompagné de la famille, est arrivé, hier, à 6 heures, en gare. Une foule émue a accueilli respectueusement le malheureux père.

Sur le quai, se trouvaient les délégations du conseil municipal de Paris, des diverses corporations de Clermont ; le préfet, le maire, le procureur de la République, etc.

Le cortège, précédé du clergé, s'est dirigé immédiatement vers le cimetière.

Sur tout le parcours, la foule est nombreuse ; aucune manifestation au cimetière.

M. Blondel, vice-président du conseil municipal de Paris, a prononcé un discours, dans lequel il a violemment attaqué la préfecture de police.

PARIS EN ÉTAT DE SIÈGE

Dans une édition supplémentaire, la Presse montre M. Dupuy comme disposé, si l'émeute continue, à déclarer de suite Paris en état de siège. Le même journal ajoute que le général Sausier a conféré avec le président du conseil. Des renforts de cavalerie seraient massés dans le Bois de Boulogne, prêts à entrer dans Paris. Des troupes d'infanterie seraient cantonnées à Neuilly.

On estime généralement qu'il y a quatre-vingt mille hommes de troupes à pied ou à cheval pouvant être opposés aux émeutiers.

LES PROFESSIONNELS DE L'ÉMEUTE

On a été très frappé de la rapidité avec laquelle

le feu a éclaté, mardi, dans les kiosques et dans les omnibus, peu combustibles de leur nature. On a trouvé, dans un des véhicules incendiés, des morceaux de cartons imbibés d'essence. On suppose aussi que les anarchistes projettent dans les kiosques un mélange de sulfure de carbone et de phosphore, qui s'enflamme spontanément au bout de quelques minutes.

D'autre part, on a beaucoup remarqué, lors du renversement des omnibus, que des gens se sont trouvés là, à point, pour indiquer le moyen de retourner rapidement ces lourdes masses et fournir les instruments nécessaires.

Ces remarques confirment ce que nous avons dit de la présence au quartier latin, depuis mardi, de « professionnels de l'émeute ».

Protestation

Adressée à la Chambre des députés par les internes, externes, étudiants en médecine de l'Hôtel-Dieu de Paris.

Nous tenons à signaler, dans toute leur exactitude, les faits suivants, qu'il nous paraît utile de vous faire connaître.

L'Hôtel-Dieu de Paris a été envahi brutalement par un commissaire de police ivre de fureur, suivi d'agents qui ont forcé la porte et bousculé le personnel.

Plusieurs d'entre nous ont été saisis au collet, quelques-uns contusionnés.

Habités par profession à ne point trop nous émouvoir devant un sujet aux nerfs surexcités, nous avons essayé de raisonner le commissaire Dhers, qui était hors de lui, de lui faire comprendre qu'il se trouvait dans un hôpital, que ceux qu'il voulait arrêter étaient là pour soigner les blessés ; nous l'avons prié de consacrer quelques minutes à reprendre son sang-froid pour nous expliquer alors avec un peu de calme la cause de cet envahissement.

Hélas ! la seule réponse de M. le commissaire était « Arrêtez-les. »

Quelques instants après, les agents se jetaient sur M. Villejean, professeur agrégé à la Faculté de médecine, notre maître si aimé, sur les internes en pharmacie qui ont reçu des coups de pieds et des coups de poings et enfin sur tous nos collègues.

Quant au personnel de nos surveillants, et d'infirmiers dont nous seuls connaissons le dévouement, il a été traité par les agents de la manière la plus indigne, roué de coups, et tout cela à l'intérieur même de l'hôpital, dans la salle d'admission des malades. »

Averti sans doute de la honteuse méprise de son subalterne, M. Lozé est venu lui-même à l'Hôtel-Dieu mettre un terme à ces scènes scandaleuses. Il a déploré la faute commise et montré, nous devons le reconnaître, une courtoisie parfaite.

Une heure après, nous étions appelés à la caserne. Deux d'entre nous, y donnaient leurs soins à ces mêmes agents qui les avaient frappés.

C'est vous dire, messieurs, que nous ne sommes pas laissés même un instant guider par l'animosité, mais n'est-il pas extraordinaire qu'en un jour d'émeute le préfet de police soit obligé de perdre son temps à réparer les fautes grossières de ses inférieurs ? N'est-il pas navrant aussi de voir un commissaire de police agir comme un impulsif, précipiter ses agents contre des médecins et des employés de l'Assistance publique ?

Il est de notre devoir, aussi bien à cause des

faits qui se sont passés que par souci de l'avenir, de réclamer une peine sévère contre le commissaire si coupable.

Fermeture de la Bourse du travail

Paris, 7 juillet.

La commission du travail, réunie sous la présidence de Vaillant, a appris, à cinq heures et demie, l'occupation de la Bourse du travail et de son annexe de la rue Jean-Jacques-Rousseau.

Cette nouvelle a causé une grande émotion.

La commission a fait demander immédiatement le préfet de la Seine pour connaître les motifs de l'occupation.

Le préfet était absent, mais la commission a décidé d'attendre sa réponse pour prendre une décision.

La commission de la Bourse du travail adresse un manifeste invitant les travailleurs à rester calmes et à se grouper autour des Syndicats.

Suivant le *Matin*, 170 syndicats ont décidé la grève générale.

Les conseillers municipaux de Paris se sont réunis, dans la matinée, aux bureaux du *Germanial*.

Les journaux radicaux blament vivement la fermeture de la Bourse du travail, les autres l'approuvent mais quelques-uns, notamment les journaux conservateurs, avec des réserves sur le passé.

Paris, 6 juillet.

Il y a eu encore d'autres bagarres hier soir, au boulevard Saint-Michel et dans les rues avoisinantes.

Des bandes composées de gamins et de gens sans aveu parcourent le quartier, ils ont cherché à renverser un tramway place du Château-d'Eau.

La police a chargé. Les troupes sont sorties de la caserne. On compte sept blessés.

Une bagarre sérieuse a eu lieu rue des Ecoles. Les gardes ont chargé la foule, sabre au clair, les agents ont tiré du revolver. Un homme a été tué d'un coup de sabre. On a incendié un tramway. A minuit le quartier latin est calme.

On assure que deux cents arrestations ont été opérées.

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

M. Dupuy a communiqué à ses collègues des renseignements sur la situation à Paris.

Il en résulte que l'ordre peut être considéré comme entièrement rétabli.

Toutefois, on continue de prendre de sérieuses mesures de précaution.

RENFORTS DE TROUPES

L'autorité militaire a fait venir à Paris des renforts de troupes pris dans les corps d'armée avoisinants.

Vingt-cinq bataillons d'infanterie et six régiments de cavalerie sont arrivés cette nuit.

AU QUARTIER LATIN

Le quartier latin a repris, ce matin, sa physionomie habituelle ; les voitures circulent librement.

Tirages d'obligations

Les tirages suivants du Crédit Foncier ont eu lieu jeudi :

Obligations foncières 3 0/0 1877

Le numéro 450,421 est remboursé p. 100,000 fr.

Le numéro 353,804 est remboursé par 50,000 fr.

Les deux suivants, chacun par 10,000 francs : 56,111, 329,193.

Les trente ci-après sont remboursables par 1,000 francs :

478,281	531,905	314,108	614,628	480,359
21,471	56,334	470,201	310,884	387,006
843,117	240,518	305,457	280,112	586,891
305,357	421,918	603,582	573,147	600,849
584,806	436,495	10,542	268,722	323,603
107,600	317,735	595,635	211,673	88,228

Obligations foncières 3 0/0 1879

Les numéros 972,721 et 1,609,322 seront remboursés chacun par 100,000 fr.

Le numéro 368,605 sera remboursé par 25,000 francs.

Les numéros 418,908 et 1,414,182 seront remboursés chacun par 10,000 fr.

Les cinq suivants seront remboursés chacun 5,000 francs :

326,894	626,804	39,580	123,372	300,155
---------	---------	--------	---------	---------

Obligations foncières 3 0/0 1885

Le numéro 120,385 sera remboursé par 100,000 francs.

Le numéro 441,803 sera remboursé par 25,000 francs.

Les six suivants par 5,000 francs : 204,696

627,922	707,709	574,216	949,334	616,071
---------	---------	---------	---------	---------

Les quarante-cinq numéros ci-après chacun par 1,000 francs :

850,796	618,190	616,491	276,751	856,586
33,361	695,318	664,509	980,832	882,275
537,329	76,217	599,651	224,726	37,795
24,857	707,059	804,732	521,053	105,038
680,120	56,664	577,187	181,952	500,390
106,326	574,372	969,322	268,904	963,579
614,301	893,521	714,894	874,537	923,143
34,239	402,712	739,625	207,274	426,143
718,431	682,104	604,442	557,785	176,844

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Fête nationale du 14 juillet

Le maire de la ville de Cahors, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu les paragraphes 1, 2 et 3 de l'article 97 de la loi du 5 avril 1884 ; d'accord avec les autorités compétentes ;

Arrête :

Article premier. — La fête nationale du 14 juillet sera annoncée par des salves de 21 coups de feu tirés sur les allées Fénélon et par la sonnerie des cloches ; le 13, à 7 heures du soir, et le 14, à 7 heures du matin.

Art. 2. — Le 13, à 9 heures du soir, la musique, les tambours et clairons du 7^e de ligne donneront une retraite aux flambeaux, qui suivra l'itinéraire ci-après :

Rue des Cadourques, rue Sainte Claire, rue du Parc, boulevard Gambetta, cours Vaxis, quais Ségur et Champollion, rue de la Liberté, boulevard Gambetta, rue de la Barre, place des Consuls, rue Sainte-Claire et place Thiers.

La retraite s'arrêtera devant la mairie, sur la place d'armes et devant la préfecture ; à chaque arrêt elle jouera deux morceaux.

Les élèves des écoles communales se feront entendre sur la terrasse de l'hôtel de ville entre les deux morceaux joués par la musique militaire.

Art. 3. — Le 14, à huit heures du matin, il

les orailles le bruit sourd produit par les détonations...

Elle s'était couchée, ce soir là, à onze heures, plus tard que d'habitude, afin de tenir le plus longtemps compagnie à sa mère restée seule. Il y avait à peine quelques heures qu'elle était endormie, quand Gertrude entendit des cris sortir du jardin. Elle était brave. Interrogez Claude Bernard, le plus physiologiste des temps modernes avec Longuet. Il vous dira, j'en suis sûr, que le courage est une vertu de race. Bichat aurait soutenu que c'est une sécrétion interne. Elle était brave bien qu'elle n'eût que huit ans.

Quant les cris éclatèrent dans le jardin, elle se précipita à la fenêtre, et alors, à la clarté de la lune qui argentait la cime des arbres, elle assista au commencement de cette scène qui devait avoir un si fatal dénouement. Une discussion violente venait d'éclater entre sa mère et son père. Elle ne distinguait pas le sens des paroles, ne percevant que des sons confus, qui montaient jusqu'à elle comme mêlés ensemble.

Tout à coup, elle jeta un cri de terreur. Son père tirait un revolver de sa poche et en menaçait la marquise qui s'enfuyait vers la maison. Clouée en place par la terreur, Gertrude compta coup sur coup trois détonations. Alors, elle comprit tout. Son père venait d'assassiner sa mère. Elle recouvra son courage un instant disparu, et s'élançant vers la chambre de la marquise, elle allait y entrer, quand elle s'arrêta épouvantée sur le seuil.

(A suivre).

telas en lanières assez larges.

— Vous comprenez que rien n'est plus simple que de prendre la clef des champs, poursuivit-il. Nous fixons ceci au rebords de la fenêtre, et voguons la galère.

Tout autre homme que M. de Courrance eût hésité peut-être à se confier à un si frêle soutien. Mais il s'occupait bien vraiment des dangers qu'il pouvait courir. Il s'agissait pour lui de retrouver sa fille.

— Partez vite ! dit-il froidement, je vous suis.

Matin-Vivier ne se le fit pas répéter deux fois. Il attacha solidement le bout de la corde à un anneau de fer fiché dans le mur, puis s'arrêtant court :

— Au diable ! murmura le vagabond, je n'avais point pensé à cela.

Cela, c'était le peu d'espace qui existait entre le barreau et le bord de la fenêtre. Au premier regard, on pouvait croire que la largeur était assez grande pour permettre au corps d'un homme de passer. Mais on ne tardait pas à s'apercevoir qu'il n'en était rien.

— Que faire ? dit-il, entre haut et bas.

— Ma foi ! essayons.

Et s'accrochant contre le mur, il tira violemment sur le barreau qui, se détachant de ses alvéoles, lui resta dans la main. Il éclata de rire en s'écriant :

— Bonne prison !... Comme c'est solide !... Diable ! ajouta Matin-Vivier sur un ton indifférent c'est un peu haut. Mais bah ! on a du cœur ! En route ?

Il descendait le premier. C'était tout simple, puisque c'était lui qui avait eu l'idée. Ce n'avait

été, du reste, le sujet d'aucune discussion entre les deux prisonniers. Un vent assez fort, malgré l'époque de l'année venait de se lever, et la corde de toile tressée tourbillonnait au-dessus. Le marquis regardait. Comme cet homme descendait lentement ! S. quelqu'un venait. Si lui n'allait pas pouvoir s'enfuir à son tour ? Il songeait à cela et tremblait. Sa fille ? Que deviendrait sa fille ?

Matin-Vivier n'eût pas à la moitié de sa descente quand M. de Courrance entendit ou crut entendre un bruit de pas dans l'escalier qui conduisait à sa cellule. Le frisson le prit. Si on entra avant qu'il se fut enfui, tout était perdu. Il fallait renoncer à délivrer la pauvre petite Gertrude. Cet homme eut une vision terrible. Penché au-dessus de l'abîme, il aperçut comme dans un rêve, sa femme, la sainte victime, celle qu'il avait assassinée... Et il lui sembla qu'elle lui criait :

— Sauve notre enfant et je te pardonne.

Alors il n'hésita plus, et à son tour se suspendit en dehors. Il descendit rapidement, plus vite que Matin-Vivier, sentant la corde frissonner sous ce double poids qu'on lui imposait... Le ciel était devenu pluvieux, de gros nuages gris courraient. Ceux qui auraient passé en ce moment sur le chemin n'eussent rien vu, mais ils auraient pu entendre tout à coup un double cri désespéré. La corde venait de se rompre, précipitant sur les roches les deux hommes qu'elle soutenait.

Au matin, on trouva un cadavre affreusement défiguré au bas de la prison. On reconnut aux vêtements que l'individu tué était M. le marquis de

Courrance. Pour nous qui avons vu la fuite s'accomplir, cela ne doit pas nous étonner. Matin-Vivier était presque arrivé au terme de sa descente quand la corde se brisa...

On inhuma le marquis à Beaumont, et peu à peu l'oubli se fit autour de ces événements tragiques. M. L... fit chercher Gertrude non seulement dans toute la Dordogne, mais encore dans les départements voisins. Vainement. On ne retrouvait jamais la petite fille. On découvrit alors un fait assez curieux.

M. de Courrance avait mangé une partie de sa fortune, hypothéqué sa maison de Beaumont et laissé des dettes nombreuses. Si bien que lorsqu'ils créanciers eurent obtenu justice, quand on eût tout payé, de cette fortune qu'on croyait considérable, il resta une trentaine de mille francs, que M. L... plaça pour les remettre à Gertrude, si d'aventure, réparait plus tard l'enfant perdue...

PREMIER LIVRE

III

L'ENFANT QUI FUIT

Il faisait nuit noire, Gertrude menottait ses genoux et ses mains. Elle errait dans les sentiers pierreux qui avoisinent Beaumont du côté de Saint-Avit. La lune qui s'était levée à minuit avait disparu peu à peu. Et pas un souffle dans l'air, cette chaleur lourde, étouffante, des nuits d'été, qu'aucune brise ne rafraîchit. Cependant elle avançait résolument. La malheureuse fille avait encore dans

sera fait aux indigents une distribution de pain au bureau de bienfaisance par les soins de la commission administrative.

Art. 4. — Une revue des troupes de la garnison sera passée, à 9 heures du matin, par le colonel commandant d'armes, en présence des autorités.

Art. 5. — A 10 heures, à l'hôtel de ville, sera célébré le mariage des rosiers.

Art. 6. — A quatre heures, des courses et jeux nautiques auront lieu sur la rivière du Lot, en amont du Pont-Neuf. La Musique cadurcienne et la Société des Sauveteurs prêteront leur concours.

Art. 7. — Les édifices municipaux, les églises paroissiales, l'hôtel de ville, les monuments Gambetta et des Mobiles, le square et le cours Fénélon seront pavés dès le matin et illuminés à la chute du jour.

Art. 8. — A neuf heures, un feu d'artifice sera tiré en face du quai Ségur.

Art. 9. — A dix heures, bal public sur les allées Fénélon.

Le maire invite ses concitoyens à pavoiser et à illuminer leurs maisons; il espère qu'ils réuniront leurs efforts à ceux de la municipalité pour donner à la journée du 14 juillet toutes les splendeurs que comporte la fête de la République et de la nation.

Il croit devoir rappeler qu'il est interdit de tirer des fusées à moins de 50 mètres de toute habitation et de faire partir des pétards ou autres pièces d'artifice au milieu des agglomérations de personnes.

En l'hôtel de ville, à Cahors, le 6 juillet 1893.
Le Maire de Cahors,
J.-H. COSTES.

Légion d'honneur

M. Winterheld, capitaine au 7^e de ligne, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Chambre d'agriculture

La chambre consultative d'agriculture se réunira, à la préfecture, le samedi 15 juillet courant à 3 heures du soir.

Déclaration

M. Duc, ancien huissier à Cahors, nous prie d'insérer la déclaration suivante :

« Je déclare que personne n'a offert à M. Duc-Quercy, la candidature de député du Lot, et que l'article paru dans la *Petite Gironde* du 7 juillet, le concernant, est faux.

DUC, oncle de Duc-Quercy.

Postes et télégraphes

M. Guisnard Eugène, surnuméraire des postes et télégraphes à Cahors, vient d'être nommé surnuméraire temporaire à Dieppe.

Union des femmes de France

Le comité de l'Union des femmes de France, a l'honneur de prévenir le public qu'une quête sera faite à l'issue de la Conférence, par les dames du comité. Le produit sera distribué aux pauvres de la ville.

Gendarmerie (17^e légion bis)

La médaille militaire est conférée à MM. Joulet, brigadier; Tourriol, gendarme; Fremine, gendarme; Lagrasserie, gendarme; Benedicty, gendarme; Ponjade, gendarme; Gasc gendarme.

Train de plaisir

A l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, un train de plaisir sera mis à la disposition des populations des départements du Lot, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne, pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira d'Agen le mercredi 12 juillet à 6 h. 30 du soir.

Il desservira les stations comprises entre : Agen, Villeneuve-sur-Lot, Lalbenque, Cahors, Lamothe-Fénélon, Cazouls, Creysse-Mouleyder, la Rivière-de-Mansac, la Ressègue, Mussidan, la Soubie, Beaumont, Ribérac, Périgueux et la Coquille-Marmande et Cours-de-Pile.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le vendredi 21 juillet, à 2 h. du soir.

Prix des places, aller et retour (timbre quittance de 0,10 non compris) — D'Agen, Villeneuve-sur-Lot, Lalbenque, Cahors, Lamothe-Fénélon Sauveterre, de Marmande, Cours-de-Pile et stations intermédiaires, à Paris, 2^e classe 41 fr., 3^e classe 29 fr.

De Villefranche-de-Belvès, Cazouls, Creysse-Mouleyder, la Ressègue, Mussidan, Soubie, Beaumont, Ribérac, Périgueux, St-Pardoux-la-Rivière, la Coquille et des stations intermédiaires à Paris 2^e classe 33 fr., 3^e classe 23 fr.

La compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 11 juillet à 6 heures du soir.

Les Obsèques de M. Capmas

Nous lisons dans le *Petit Méridional* de Montpellier, du samedi 1^{er} juillet :

Hier matin, à 10 h. 1/2, ont été célébrées, à l'hôpital suburbain, les funérailles de M. Capmas,

contrôleur des contributions directes à Béziers, l'une des malheureuses victimes de l'accident de chemin de fer de la compagnie de l'Hérault.

Les nombreux assistants qui ont tenu à rendre les derniers devoirs à la dépouille mortelle de ce regretté fonctionnaire, mort victime de ses devoirs, ont été reçus, dans la salle d'honneur, par M. Deandrie, l'honorable député et vice-président de la commission administrative des hospices. Puis, à l'heure convenue, le cortège s'est formé et mis en marche vers la chapelle de l'hôpital pour la cérémonie religieuse.

En tête du cortège venaient des draps d'honneur dont les cordons étaient tenus par des employés de la compagnie de l'Hérault, par des contrôleurs et des percepteurs. Ils précédaient le cercueil sur lequel étaient placés trois magnifiques couronnes portant diverses inscriptions, l'une : « Le personnel des contributions directes, à son camarade regretté; » l'autre : « Les fonctionnaires de Béziers, à leur collègue et ami; » et la troisième : « La Cio de l'Hérault. »

Le deuil, en l'absence des membres de la famille du défunt qui n'étaient pas arrivés à Montpellier à l'heure des obsèques, était conduit par M. Canteloube, directeur des contributions directes du département de l'Hérault, qu'accompagnaient MM. Becqué, inspecteur, et Bonafous, contrôleur principal à Montpellier. Remarqué ensuite dans le long cortège :

MM. Deandrie et Lavène, vice-président et secrétaire général de la commission administrative des hospices; Castets, maire, assisté de MM. Rousset et Mistral, adjoints, et de plusieurs conseillers municipaux; Dubarry, secrétaire général de la mairie; Marais, secrétaire général de la préfecture; Moulin et Moulinary, conseillers municipaux; Granier et Gay, employés au troisième bureau de la mairie (finances) de Béziers, tous quatre délégués par l'administration municipale de cette ville; Thompson, trésorier-payeur général de l'Hérault; Morras, procureur général près la cour d'appel de Montpellier; Daniel, avocat général; le colonel Périn, du 2^e génie; Guibal, ingénieur ordinaire; Delasseaux, chef d'exploitation de la Cio de l'Hérault.

MM. Blanc, agent-voyer en chef du département; Gilles, vice-président du tribunal civil; Treilles, conseiller de préfecture; Figaret, directeur des postes et télégraphes; les chefs de division et employés de la préfecture; les chefs de bureau et employés de la mairie; le personnel des contributions directes; le directeur et le personnel des contributions indirectes; des délégués de l'octroi, de la gendarmerie, du personnel de l'hôpital, des sauveteurs qui ont prodigué leurs soins aux blessés, etc.

Le *Petit Méridional* était représenté par deux de ses collaborateurs.

Après la cérémonie religieuse, ont été successivement prononcés trois discours. C'est d'abord M. Canteloube, directeur des contributions directes, qui a parlé au nom de son administration.

DISCOURS DE M. CANTELOUBE

« Mes chers camarades, messieurs, »
Le cercueil que nous accompagnons au champ du repos contient les restes mutilés d'un fonctionnaire qui fut l'homme du devoir, l'esclave de ses laborieuses attributions. Je n'essaierai pas de dépeindre notre émotion, nos poignants regrets; ces sentiments sont ici au cœur de tous et la population entière s'y est associée.

« Capmas était venu à Montpellier pour affaires de service; il rentrait à sa poste, dégagé de tout autre occupation, lorsque la mort est venue le surprendre d'un façon si tragique.

« Je l'ai vu à 10 heures du soir, sur un lit d'hôpital, conservant toute sa lucidité et ne proférant pas une plainte tel qu'un soldat mortellement frappé, attend la fin de ses souffrances avec une absolue sérénité.

« Notre malheureux camarade possédait du reste une énergie que la douceur de son caractère n'aurait pas laissé supposer.

« Du 5 octobre 1870 au 12 avril 1871, il fit partie de cette vaillante légion des mobiles du Lot qui prodigua si généreusement son sang pour la défense et l'honneur du Drapeau sur les champs de bataille de l'armée de Loire.

« Au nombre des morts glorieux de son régiment, figure l'un des nôtres, qui fut aussi mon ami personnel, le brave lieutenant Bourdier de Beauregard, contrôleur des contributions directes à Cahors, tué au combat de Parigné-l'Évêque le 10 janvier 1871. Pardonnez-moi, Messieurs, d'évoquer ce souvenir à titre d'enfant du Lot, car je dois y ajouter que la courageuse témérité de Capmas lui valut une citation. Depuis lors et jusqu'en 1888, il a appartenu au cadre des officiers de l'armée territoriale, en qualité de lieutenant du 131^e régiment d'infanterie, toujours prêt à répondre au premier appel pour la défense de son pays.

« Comme fonctionnaire des contributions directes, Capmas a rendu pendant 27 années des services dont une administration a le droit de se montrer fière. Il savait concilier la rigoureuse exécution de sa tâche avec l'esprit de justice, la modération et le tact qui procurent aux gens l'estime et la sympathie des populations au milieu desquelles ils sont appelés à vivre. L'in-

telligence, l'activité, le zèle et le dévouement dont il a toujours fait preuve, le désignaient d'avance au choix de l'administration pour le grade d'inspecteur.

« Je vous remercie, Messieurs, d'avoir bien voulu, par votre présence à cette triste cérémonie, apporter à une famille cruellement éprouvée, le témoignage de votre douloureuse sympathie et vous associer au deuil d'une administration qui vous en conservera la plus vive gratitude. »

Après ce discours qui a vivement impressionné les assistants, M. Castets, maire, a pris la parole.

DISCOURS DE M. CASTETS

M. Castets, en une courte improvisation, a tenu à adresser au défunt, au nom de la ville de Montpellier, l'expression de ses condoléances émues. Après avoir retracé la vive émotion que produisit en ville la nouvelle de la catastrophe dont M. Capmas a été l'une des malheureuses victimes, il s'est fait l'interprète de toute la population de notre ville pour déplorer le triste événement qui a jeté le deuil et l'angoisse dans plusieurs familles. M. Castets a terminé en espérant que de tels malheurs ne se renouveleront plus.

DISCOURS DE M. MOULIN

Au nom de la ville de Béziers, M. Moulin adresse un dernier adieu à M. Capmas qui, dans ses fonctions de contrôleur, a toujours été un précieux collaborateur de l'administration de cette ville dont il n'a jamais cessé de prendre à cœur les intérêts.

« Pendant les dix années de contrôle qu'il a passées à Béziers, ajoute M. Moulin, Capmas a été pour tous ceux qui l'ont connu un fonctionnaire modeste et du plus grand mérite, laborieux et intègre.

« J'ai l'honneur de remercier, au nom de la ville de Béziers, tout ceux qui ont su organiser en l'honneur de la dépouille de Capmas, de si imposantes obsèques; la municipalité, le conseil municipal de Montpellier qui ont tenu à y assister; l'honorable directeur des contributions directes qui est accouru auprès de Capmas au premier appel, lui a prodigué ses soins et l'a assisté jusqu'à ses derniers moments.

« Je remercie enfin la généreuse population montpelliéraine, si compatissante au malheur d'autrui, qui a bien voulu venir ici si nombreuse et si recueillie.

« Merci à tous. »

Après ces discours, qui ont fort impressionné les assistants, on s'est séparé. Le corps de M. Capmas a été ensuite conduit au cimetière St-Lazare, où il a été déposé dans le caveau d'attente; il est probable qu'il sera dans quelques jours dirigé sur Cahors.

Musique du 3^{me} de ligne

PROGRAMME du 9 JUILLET 1893

de 8 à 9 h. 1/2 du soir (Allées Fénélon)

- | | |
|----------------------------------|------------|
| Le Pilote (P. R.) | Sellenick. |
| Martha (Ouvverture) | Flotow. |
| Mireille (Fantaisie) | Gounod. |
| Le Muguet (valse) | d'Albert. |
| Lohengrin (Wagner) fantaisie par | Kelsen. |
| Le Bon Bourgeois | Sellenick. |

Pilules Suisses.

Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons!

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 1^{er} au 8 juillet 1893

Naissances

Delbos Marthe, rue du Tapis-Vert.

Mariages

Bouygues Antoine, plâtrier et Deilha Marie.

Décès

Salbat Léon 3 mois, rue du Tapis-Vert, 3.
David Jeanne, 57 ans, rue Nationale, 44.
Artigue Paul 3 mois, place St-James, 4.
Courdès Pierre 75 ans, quai Champollion. 4.
Feyt Juliette, 14 jours, rue Feydel, 11.
Flaujac Marie, 10 ans, rue Mascoutou, 1.
Cubaynes Guillaume, 83 ans, à Cabessut.
Irdelle Jean, charron, 64 ans, rue des Boulevards, 9.

BULLETIN FINANCIER

Les manifestations du quartier Latin n'ont pas influencé la bourse.

Le marché continue à être ferme, et les cours en hausse sur hier se sont facilement maintenus. Le 3 0/0 perpétuel s'inscrit à 97.80 à terme et 97.50 au comptant.

Les fonds étrangers sont fermes. Les Consolidés anglais nous arrivent à 99, en hausse de 1/16 sur mercredi. Le Rouble est demandé à 216 3/4 et 217 à Berlin.

L'Italien oscille de 90 à 89.90. L'Extérieure passe de 62 7/8 à 63 1/16. Le Portugais est à 22 1/4. Le Hongrois à 94 11/16, le Turc monte à 22 05. Les valeurs des maisons de crédit sont bonnes. La Banque de France s'inscrit à 3905.

Le Crédit Foncier s'avance à 965 et gagne 5 fr. sur son coupon. Mentionnons la grande fermeté du Crédit Lyonnais qui fait 763.75. La Banque de Paris et des Pays-Bas est demandée à 630. L'action Suez est recherchée entre 2660 et 2665.

Dernières nouvelles

A la Chambre

Paris, samedi 8 juillet, 1 h. 30 s.

Répondant aux interpellations de MM. Méry, Dreyfus et Tony-Révillon, M. Dupuy dit que les événements récents, quoique douloureux, ont été exagérés.

Le gouvernement doit faire fermer la Bourse du Travail devenue une source de désordre.

Le gouvernement a fait son devoir en faisant respecter la loi. (Protestations à l'extrême-gauche).

Après des répliques de MM. Millerand et Brisson, l'ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement est adopté par 343 voix contre 144.



Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer

contre : l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin;

le meilleur tonique, dépuratif, anti-glaireux et antibilieux connu est la Tisane Dussolin.

C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. Suivant les doses, la Tisane Dussolin

produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, et guérit la constipation en régularisant les fonctions; elle combat l'anémie, la chlorose, les lourdeurs et maux de tête, les rhumatismes, la goutte, les douleurs; elle reconstitue et purifie le sang et chasse les humeurs. — Prix : 4 fr. 50 le flacon. Exiger sur chaque flacon la marque de fabrique déposée : une amazone à cheval. La Tisane Dussolin se trouve à Paris chez Derbecq, Pharmacien, 24, rue de Charonne, et dans toutes les pharmacies.

Une Notice explicative indiquant la manière de s'en servir est jointe à chaque flacon.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. — Sommaire du numéro du 1^{er} juillet 1893. Gravures : Suisse ; Les troubles de Berne. — Attaque de la prison. — Espagne : Attentat contre M. Canovas del Castillo. — L'anarchiste Francisco Ruiz. — Le corps mutilé de Ruiz, après l'attentat. — Marine : Le Victoria, abordé par le Camperdown, en rade de Tripoli. — Campement de l'équipage du croiseur brésilien Almirante Barroso, sur la plage de Zeiti, après le naufrage. — Serbie : Belgrade. Ouverture de la Kouptchina et prestation de serment par le roi Alexandre 1^{er}. — Départements : La nouvelle ligne de chemin de fer de Limoges à Brive. — Fougère : Le monument du général Lariboisière. — Sport vélocipédique : Promenades artistiques aux environs de Paris. — Portraits : Le Nègre Mauricien Norton. Texte : Chroniques : Le courrier de Paris, par Pierre Véron. — Variétés : L'exposition des Jour par G. Lenôtre. — Théâtre, par H. Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Promenades vélocipédiques, par Ch. de Coynart. — Le nouveau chemin de fer de Limoges à Brive, par B. de Willemonne. — Courrier de l'exposition de Chicago, par F. Meyer. — Explication de gravures, Echecs, Rébus, Bibliographie, Récréations de la famille, Science amusante, Revue comique, etc. — En supplément : « Ce qu'Elle voulait », roman par Pierre Maël, illustrations de Marold.

Le numéro : 50 centimes.

LA NATURE. — Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du 29 juin 1893 : Voyage d'un livre à travers la Bibliothèque nationale, à Paris : Beraldi. — Chicago : Pellissier. — Sur l'huile d'œufs de la sauterelle d'Algérie : Raphaël Dubois. — Le nouveau port de Tunis : Daniel Bellé. — Arbres de couche en fils d'acier. — Soins à donner aux personnes atteintes de la foudre. — Physique amusante : Alber. — La mort apparente chez les mammifères : Henri Coupin. — Les « serpents de Pharaon » : Arthur Good. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 26 juin 1893 : Ch. de Villedeuil. — Vélocipédistes acrobates : Dr Z.

NOUVELLES SCIENTIFIQUES (Supplément 3 de la Nature)

La semaine. — Informations. — Boîte aux lettres. — Bulletin trimestriel astronomiques. Recettes et procédés utiles.

L'EUROPE ILLUSTRÉE N° 169. Ospedaletti près de San Remo, par R. Adler. Avec de remarquables sur son climat et sur les résultats curatifs obtenus par le Dr H. Enderlin. 11 illustrations et 2 cartes. Zurich. Inst. art. d'Orell Fussli. Prix 50 cts. — 50 pfg.

La baie d'Ospedaletti, bien abritée des vents était encore, il y a peu d'années, occupée par un insignifiant village de pêcheurs. Sur les flancs ensoleillés de ses rives montagneuses, s'élèvent aujourd'hui un grand nombre de villas splendides, vrais palais entourés de jardins ravissants qui témoignent du développement prodigieux qui s'est opéré dans ce petit coin de pays, si favorisé par la nature. Ospedaletti a maintenant une telle importance qu'il a sa place toute marquée dans la célèbre collection de l'Europe illustrée. Ce petit volume bien écrit et richement illustré décrit dignement les beautés et les nombreux avantages qu'offre cette station balnéaire. Nous souhaitons de nombreux visiteurs à Ospedaletti et beaucoup de lecteurs à ce charmant opuscule.

LE BON JOURNAL. — Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 29 juin 1893. — Alb. Cim : Le Père de Madame. Victor Cherruliez : Le secret du précepteur. — Pierre Sales : Viviane de Montmorap (suite). — Camille Flammarion : Uranie. — Xavier de Montépin : Sa Majesté l'Argent (suite). — Daniel Riche : Mariages d'inclination (suite).

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^{ie} 56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte

Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maires et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

ON DEMANDE DES AGENTS D'ASSURANCES pour la Grêle et l'Incendie. — S'adresser rue Nationale, 77, Cahors.

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe ; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^e Montecoutié.

PRIX MODÉRÉS

A CEDER

Un Fonds de commerce très important et bien situé. Matériel presque neuf Bail à la volonté du preneur. Affaire excellente à traiter. S'adresser au bureau du Journal.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (1^{er} Juillet 1893)

De Paris à Toulouse

Table of train schedules from Paris to Toulouse, listing departure and arrival times for various stations like Brive, Souillac, Cahors, and Montauban.

De Toulouse à Paris

Table of train schedules from Toulouse to Paris, listing departure and arrival times for various stations like Cahors, Montauban, and Brive.

De CAHORS à LIBOS

Table of train schedules from Cahors to Libos, listing departure and arrival times for stations like Mercuès, Arrêt Douelle, Parnac, etc.

De LIBOS à CAHORS

Table of train schedules from Libos to Cahors, listing departure and arrival times for stations like Libos, Soturac-Touzac, Duravel, etc.

De CAHORS à CAPDENAC

Table of train schedules from Cahors to Capdenac, listing departure and arrival times for stations like Cabessut, Arcambal, Vers, etc.

De CAPDENAC à CAHORS

Table of train schedules from Capdenac to Cahors, listing departure and arrival times for stations like Capdenac, Lamadeleine, Tournac, etc.

Advertisement for VIN de VIAL, a tonic and reconstituent containing quinine and calcium phosphate. Includes a circular logo and detailed text about its benefits.

DÉBARRASSEZ-VOUS DES MOUCHES!! EN FAISANT USAGE DU « THE FLY CEMETERY » LE CIMETIÈRE DES MOUCHES. Dépôt chez M. Larrive, 16, rue de la Liberté, CAHORS. RÉSULTAT CERTAIN ET ÉTONNANT!!

A Vendre

EN BLOC OU EN PARCELLES Une vaste Maison, située au centre de la ville, avec cour et jardin. — Grandes facilités de paiement. S'adresser au bureau du Journal.

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY

Ancienne Maison EDOUX

FONDÉE EN 1829

3, Rue des Augustins, CAHORS

RIVIÈRE Elie, Successeur

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints Vitrierie en Faux bois Henri SÉGUY tous genres Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.